

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 1er août 2025

Les membres du conseil d'administration ont été convoqués par courriel, et la Commissaire aux comptes par LRAR, en date du 18 juillet 2025.

Les documents suivants ont été transmis par courriel aux membres du conseil d'administration le 22 juillet 2025 :

- La lettre du Commissaire aux comptes du 9 juin 2025 - alerte phase I
- La réponse du Président de la FFKDA datée du 18 juin 2025
- Le mail de la Commissaire aux comptes daté du 19 juin 2025 - alerte phase I stoppée
- La lettre du Commissaire aux comptes du 11 juillet 2025 - alerte phase II
- Le rapport du Président sur la marche des affaires sociales
- Le suivi budgétaire au 30 juin 2025, avec une prévision d'atterrissage au 31 août 2025 et une note sur les points d'attention
- Le prévisionnel de trésorerie pour juillet, août, septembre 2025 avec une note sur les points d'attention.

Présents :

AVAZERI Léa
BARBARIN Sandrine
BOUZRAR Maryvonne
BRACCHI Jo
CESARO Christine
CESARO Frédéric
CHAMBI Valérie
CHOURAQUI Serge
CONRAD Camille
DA COSTA Michel
DELPEYROUX Pierre

DERBECOURT Philippe
DUMONT Gamra
DUMONT Nadia
FILALI Mehdi
GALIANA Alain
GALIANA Sylvie
GOETZ Jeremy
GOUTTENOIRE Corinne
HAAS Jean-Luc
HARRATHI Mounir
MARMION Chantal

MAURIS Chantal
MAURY Candice
PARISOT Véronique
PERONNET Dominique
ROSADINI Patrick
SAMPIERI Alexandra
SUTERA SARDO Jeremy
VENET Gilles
VERFAILLIE Bruno

Excusé :

AKRAM Najib

Invités :

DESCAMPS Thomas - Cabinet KPMG/RVDGE (Expert-Comptable)
TERQUEM Raphaële - Cabinet AUDIT'RS (Commissaire aux Comptes)

Invité de droit :

BAILLON Yann (DTN)

La séance est ouverte par le président à 18h00

1- ALLOCUTION D'ACCUEIL DU PRESIDENT

Le Président souhaite remercier les membres du Conseil d'Administration pour leurs présences en cette période estivale. Il ajoute, mesurer l'effort que font les membres pour être présents, cependant, il déclare que les circonstances l'imposent. Il précise que ce Conseil d'Administration a été convoqué à la demande de la Commissaire aux Comptes, dans le cadre de ses prérogatives. En effet, face à la situation financière de la FFKDA, elle a jugé qu'il était nécessaire de lancer une procédure d'alerte. Il indique que cette procédure et son application seront présentées au cours de cette séance. Il ajoute que ce Conseil d'Administration a été organisé autour d'un ordre du jour restreint. Il déclare qu'un temps d'échange est prévu, cependant, afin de garantir un déroulé clair et efficace, seules les questions en lien direct avec l'ordre du jour seront traitées durant cette séance. Il ajoute que les autres questions seront relevées, validées et feront l'objet d'une réponse par écrit ou lors d'un prochain Conseil d'Administration. Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à respecter les temps de paroles et à concentrer les échanges sur l'essentiel. Il rappelle aux membres du Conseil d'Administration leur devoir de discrétion et précise que l'ensemble des informations qui sont communiquées et ainsi que le contenu de ces débats doivent rester confidentiels. Il déclare que les communiqués doivent émaner de la Fédération ou par lui-même.

Il remercie les membres pour leur attention et leur engagement.

2- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 7 MARS 2025

Monsieur DHERBECOURT propose que soit voté le procès-verbal du vendredi 7 mars 2025.

Madame BARBARIN demande à ce que soit modifié quelques éléments du projet de procès-verbal.

Le projet de procès-verbal du conseil d'administration du 7 mars 2025, est adopté avec les propositions de modification de Madame BARBARIN à la majorité des membres du Conseil d'Administration, avec une seule abstention, celle de Monsieur DELPEYROUX qui justifie son vote par son absence à la réunion du 7 mars 2025.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : reste des votants

3- COMMUNICATION DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

La Commissaire aux Comptes, Madame TERQUEM explique aux membres du Conseil d'Administration, en quoi consiste la procédure d'alerte et résume ce qui a été fait à la Fédération ces derniers mois.

Elle précise que la procédure d'alerte est prévue par le Code de Commerce à l'article L. 612-3.

Ces articles sont dédiés aux associations percevant plus de 153 000 € d'aides publiques et ayant l'obligation d'avoir un Commissaire aux Comptes. Le législateur prévoit que quand le Commissaire aux Comptes identifie des faits de nature à compromettre la continuité de l'activité, il se doit de déclencher la procédure d'alerte.

Cette procédure d'alerte possède 3 phases :

La phase 1 :

Le Commissaire aux Comptes écrit au Président de la structure par lettre recommandée avec accusé de réception pour lui relater les faits qu'il a identifiés. Le Président doit répondre à cette demande par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours en énonçant toutes les mesures qu'il envisage de prendre pour essayer de redresser la situation. Si le Commissaire aux Comptes considère que ces mesures paraissent de nature à permettre le redressement de la situation, il peut lever la procédure d'alerte phase 1. Si ces mesures ne permettent pas le redressement de la situation, le Commissaire aux Comptes peut décider d'enclencher la phase 2 de la procédure.

Elle ajoute que si la procédure de la phase 1 est arrêtée, cela enclenche une période de 6 mois de haute surveillance, au cours, de laquelle, la procédure peut être reprise là ou où elle avait été arrêtée.

La phase 2 :

Le Commissaire aux Comptes écrit au Président de la structure par lettre recommandée avec accusé de réception pour lui demander de convoquer un Conseil d'Administration. Elle ajoute que la convocation doit intervenir sous les 8 jours, en respectant le délai de convocation réglementaire. Elle précise que dans cette phase, le Commissaire aux Comptes doit en informer le Président du Tribunal Judiciaire.

Elle indique que le Conseil d'Administration devra se positionner sur un certain nombre de mesures. Si le Commissaire aux Comptes estime que ces mesures sont de nature à permettre le redressement de la situation, il peut arrêter la procédure d'alerte, là où elle se trouve. Si ce n'est pas le cas, le Commissaire aux Comptes peut passer en phase 3.

La phase 3 :

Le Commissaire aux Comptes écrit au Président de la structure par lettre recommandée avec accusé de réception pour lui demander de convoquer une Assemblée Générale. Le Commissaire aux Comptes dans cette Assemblée Générale devra rédiger un rapport d'alerte, qui est détaillé.

Elle indique qu'en ce qui concerne la FFKDA, la procédure d'alerte phase 1 a été déclenchée par lettre recommandée avec accusé de réception, le 9 juin 2025.

La Commissaire aux Comptes précise qu'elle était venue à la Fédération Française de Karaté au mois de mai 2025. Elle a constaté que le suivi budgétaire qui avait été réalisé au 30 avril 2025 et avec une estimation du résultat de l'exercice 2024/2025, qui tendait vers un déficit supérieur à 860 000 €, alors que le budget prévisionnel était prévu à l'équilibre. Elle indique avoir relevé des faiblesses dans le contrôle interne sur l'absence de suivi budgétaire par les différents services et l'existence de justificatifs non-probants.

Elle ajoute que la réforme des systèmes d'informations qui avait été engagée au cours de la précédente mandature a été en grande partie autofinancé. Elle ajoute que la précédente Assemblée Générale avait voté un emprunt d'un montant de 500 000 €, cela avait été accordé par la banque et a été mis en place. Cependant, la réforme des systèmes d'informations et les différents investissements des quatre années précédentes ont été autofinancés. En effet, lorsque l'on regarde le bilan de l'exercice précédent, malgré les 5 millions d'euros de fonds associatifs, de fonds propres, qui sont le report des résultats excédentaires des années précédentes. Cependant, il n'y a pas 5 millions d'euros de trésorerie, car cette même trésorerie avait servi à financer le déficit de l'année précédente, le déficit prévu de l'année en cours et a servi également à financer les investissements mis en œuvre lors de la précédente mandature.

Elle indique que le prévisionnel de trésorerie a dégagé un besoin supérieur à 1 million d'euros pour passer les mois d'août et septembre 2025.

Le Président de la FFKDA lui a répondu par lettre recommandée avec accusé de réception, le 18 juin 2025 en listant des mesures : notamment pour reconstituer la trésorerie, effectuer des démarches auprès des banques, pour avoir des emprunts des faciliter de caisses et des découverts bancaires, effectuer une demande de remboursement de crédit de TVA, effectuer des démarches auprès des banques pour financer ce crédit de TVA. La Commissaire aux Comptes précise que lorsque l'on fait une demande de remboursement de crédit de TVA auprès du Trésor Public, ce dernier demande des informations complémentaires, surtout quand ce crédit de TVA remonte sur plusieurs années. Il faut donc le temps pour réunir toutes ces pièces comptables et toutes ces informations. La vente du bâtiment de Marseille, et l'augmentation du prix de la licence pour la saison prochaine sont des arguments qui ont été présentés auprès des banques.

Elle indique que des mesures ont été proposées pour le budget 2025/2026, avec des économies prévues, notamment : une optimisation de l'organisation des compétitions, l'élaboration d'un budget prévisionnel par service et une consolidation des budgets prévisionnels, l'application du règlement financier qui était précédemment peu appliqué du fait de la personnalité et de l'implication du Président sortant, la création d'une cellule de suivi budgétaire, ainsi qu'une communication sur le caractère probant des justificatifs et sur les utilisations des cartes bancaires.

Mme TERQUEM indique qu'elle a considéré que ces mesures étaient de nature à permettre la continuité de l'exploitation et par un mail envoyé au Président de la FFKDA, elle a décidé d'arrêter la phase 1 de la procédure d'alerte.

Ensuite, elle a mis en place une mise sous surveillance avec des communications et des entretiens rapprochés et la prise de connaissance de la note de service rédigée sur le caractère probant des justificatifs de dépense, elle a assisté à une réunion des chefs de service, au cours de laquelle il leur a été demandé de prévoir un budget prévisionnel pour la saison 2025/2026 avec une note de service formalisant ces explications, elle a effectué le suivi des démarches réalisées auprès des établissements bancaires et suivi des démarches entreprises pour remplacer le Directeur des Services, Mario GRUMIC qui était sur le départ.

Le 8 juillet 2025, Monsieur BALLU, Responsable comptable de la FFKDA avait mis à jour le suivi du réalisé budgétaire de la FFKDA et ses prévisions atterrissage du résultat pour l'exercice 2024/2025, ainsi que le prévisionnel de trésorerie pour les mois de juillet, août et septembre 2025. La commissaire aux Comptes en a pris connaissance, elle s'est entretenue avec Monsieur BALLU sur les démarches réalisées auprès des banques, sur le recrutement du directeur des services et le climat social au sein de la FFKDA.

Le 10 juillet 2025, elle s'est entretenue avec le Président et la Trésorière de la FFKDA sur les difficultés à avoir des réponses positives des différents établissements bancaires de la Fédération. Suite à cela, elle a donc décidé de reprendre le cours de la procédure d'alerte, à l'endroit où elle avait laissé et a décidé de déclencher la phase 2 de la procédure d'alerte.

La phase 2 a été déclenchée par une lettre recommandée avec accusé de réception, le 11 juillet 2025. Elle a indiqué que le prévisionnel de trésorerie telle qu'il a été communiqué, laissait entrevoir un besoin de trésorerie de 79 000 € à fin août et de 616 000 € à fin septembre. Cependant, ce prévisionnel tenait compte d'un financement bancaire de 500 000 € pour financer le crédit de TVA et de 300 000 € de découvert bancaire.

Elle ajoute que le résultat pour la saison 2024/2025 était plus déficitaire que prévu au 30 avril 2025 avec un déficit évalué à 1,5 million d'euros. La Commissaire aux comptes indique que dans l'atterrissage est prévu un bénéfice de 23 000 €, qui tient compte de la dévolution du bâtiment de Marseille qui a été estimé par le notaire à 1 550 000 € et celui-ci se retrouve dans

les produits exceptionnels. Cependant, elle indique que la dévolution de ce bâtiment est une écriture comptable, mais n'a pas apporté de trésorerie. La Commissaire aux Comptes indique que si l'on ne tient pas compte de cette dévolution, la Fédération est en perte supérieure à 1,5 million d'euros.

La Commissaire aux Comptes a comparé l'augmentation du déficit par secteur d'activité entre un arrêté au 30 avril et un arrêté au 30 juin. Elle remarque 664 000 € de déficit supplémentaire, par rapport à la situation arrêté au 30 avril 2025. Elle s'aperçoit que c'est principalement pour 538 000 € dans le secteur des activités sportives relevant des actions fédérales.

Elle indique que l'objectif de ce Conseil d'Administration est de se prononcer sur des mesures de nature à permettre la continuité d'exploitation. Elle indique que l'objectif de la réunion d'aujourd'hui est de trouver les financements nécessaires pour passer les mois d'août et de septembre 2025, jusqu'à l'encaissement des licences au 15 octobre 2025. Elle indique qu'après le 15 octobre 2025, il y a 3 millions d'euros de licences qui vont arriver. Elle ajoute que le budget 2025/2026 devra être sous contrôle, avec une surveillance mensuelle de la part du cabinet KPMG et de sa part.

Elle conclut en indiquant que le PV de cette réunion devra être transmis à la Commissaire aux Comptes et au Président du Tribunal Judiciaire dans les 8 jours qui suivent cette réunion.

4- RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA MARCHÉ DES AFFAIRES SOCIALES

Je vous propose aujourd'hui une lecture structurée de la situation de notre Fédération, autour de trois axes :

1. Le **constat hérité** à la prise de fonction,
2. Les **mesures déjà engagées**,
3. Et les **difficultés persistantes**.

1. Un constat hérité

À mon arrivée le 12 décembre 2024, puis la nomination du bureau le 4 janvier 2025, la situation était tendue, tant sur le plan organisationnel que financier. Ce constat, partagé par la commissaire aux comptes, repose sur plusieurs éléments :

- **Pas de budget prévisionnel 2024/2025** n'avait été établi. Il a depuis été élaboré et présenté dès le CA du 27 janvier.
- **Engagements pris sans financement prévu** (ex. : tournoi qualificatif WKF).
- **Trésorerie très fragilisée** : déficit de 1,35 M€ sur l'exercice 2023/2024, avec des investissements lourds financés en grande partie par autofinancement pris directement sur la trésorerie.
- **Disponibilités au 31 août 2024 : 92 K€**, soit une situation proche de la rupture.
- **Crédit de TVA non réclamé depuis près de 10 ans : ~450 K€**.
- **Départs successifs** : Trésorière, Directeur des services, plusieurs salariés.
- **Services non coordonnés** et règlement financier peu appliqué.
- Une augmentation de 10% des salaires de tous les employés.

Au 10 juillet 2025, notre trésorerie s'établissait à **349 K€**, alors que **nos besoins prévisionnels estivaux s'élèvent à 616 K€** en cas de réponse positive des banques (BNP : 500 K€ ; SG : 300 K€ de découvert).

2. Un plan de redressement engagé

Face à cette situation, j'ai rapidement mis en place un plan de redressement, reposant sur deux leviers principaux : la rigueur budgétaire et la sécurisation de la trésorerie.

a. Réorganisation budgétaire

- Budgétisation par secteur et responsabilisation des services.
- Application stricte du règlement financier et du processus d'engagement des dépenses.
- Notes de service et réunions de cadrage avec les chefs de service, la trésorière, le chef comptable et la commissaire aux comptes.
- Objectif : résultat fédéral excédentaire sur l'exercice 2025/2026 pour reconstituer les fonds associatifs et la trésorerie.

b. Mesures sur la trésorerie

La Fédération traverse actuellement une situation de trésorerie tendue en cette fin d'exercice. Dans ce contexte, et conformément à ses prérogatives, la commissaire aux comptes a déclenché une procédure d'alerte.

Face à cette situation, nous avons immédiatement pris les mesures nécessaires afin de répondre à cette alerte et de garantir la continuité de nos activités dans les mois à venir. Nous nous sommes notamment entourés d'experts pour bénéficier d'un accompagnement adapté et prendre les décisions les plus pertinentes.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées :

- Dépôt d'une demande de remboursement de TVA ;
- Négociation de l'étalement de certaines dettes ;
- Activation de lignes de crédit bancaire ;
- Proposition d'un vote en faveur de la vente du bâtiment lors d'une prochaine AG. Qui aura lieu le 22 août 2025 en visio

Parallèlement, un important travail a été lancé en matière de pilotage financier :

- Élaboration d'un prévisionnel de trésorerie pour l'année à venir ;
- Construction d'un budget réaliste et rigoureux.

Ces démarches visent à reconstituer progressivement une situation financière saine. À cette fin, nous restons ouverts à toutes les solutions permettant d'assurer l'équilibre budgétaire et la pérennité de la Fédération.

Nous vous présenterons l'ensemble de ces travaux et perspectives lors d'un prochain Conseil d'administration.

- **Crédit de TVA** : demande de remboursement déposée, en lien avec le cabinet RYDGE/KPMG.
- **Demandes d'échéanciers** auprès des principaux fournisseurs et des caisses sociales pour les charges sociales patronales
- **Recherche de financements bancaires** (BNP et SG).
- **Projet de vente du bien immobilier de Marseille** (valeur estimée : 1,55 M€).
- **Augmentation de 2 € de la licence fédérale** à partir de septembre 2025 (+498 K€ estimés).
- **Mesures d'économie** :
 - Suppression temporaire de l'Open de Paris (économie : 400 K€/an),
 - Rationalisation du calendrier sportif, des stages, des frais,
 - Encadrement strict des dépenses et des cartes bancaires.

Ces mesures visent une réduction des charges d'environ 700 K€ d'ici mars 2026.

3. Des difficultés persistantes et un cap à franchir

Malgré les avancées, notre Fédération reste exposée à un risque d'ici octobre, en l'absence de rentrée significative avant mi-octobre (licences, subventions...).

Le sujet majeur est la mobilisation rapide pour franchir l'été. C'est une priorité absolue.

Une responsabilité collective

Aujourd'hui, avec l'aide sans relâche de mon bureau exécutif, nous sommes sur tous les fronts pour trouver des solutions pérennes. Je suis persuadé que nous allons y parvenir. Mais nous avons besoin de votre soutien, de votre engagement, et surtout de votre prise de conscience quant aux enjeux cruciaux qui nous attendent.

Je sais que certaines mesures, telles que la sollicitation d'un soutien financier exceptionnel des organes déconcentrés, peuvent être difficiles à entendre, voire impopulaires. Pourtant, il ne s'agirait, que en cas de nécessité extrême et sur une durée très courte, d'un geste fort pour témoigner de votre attachement à notre fédération.

Un travail de fond sera également à mener pour rétablir une équité entre tous les organes déconcentrés

Conclusion

Nous avons hérité d'une situation financière et organisationnelle complexe. Depuis, nous avons posé les bases d'une gestion responsable, structurée et transparente. Mais la réussite de notre redressement repose désormais sur notre capacité collective à franchir le cap de septembre.

Nous avons tout récemment obtenu une ligne de découvert de 300 000 euros auprès de la Société Générale. Cette avancée significative va nous permettre de garantir le versement des salaires du mois d'août et de septembre et de procéder à l'embauche de notre nouveau Directeur des services, dont le rôle sera essentiel pour structurer durablement le fonctionnement de notre Fédération.

Par ailleurs, nous poursuivons notre prospection auprès d'autres établissements bancaires, afin de consolider notre trésorerie et garantir la pérennité de nos actions.

La mobilisation de toutes les énergies – internes, bancaires, institutionnelles – est donc plus que jamais essentielle. C'est ensemble que nous relèverons ce défi.

Je vous remercie.

5- PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE LA TRESORERIE

Madame CONRAD prend la parole, elle indique que la Commissaire aux Comptes a détaillé les grandes lignes de la situation financière aux membres du Conseil d'Administration.

Elle présente le document d'atterrissage pour la saison 2024/2025, qui est arrêté au 30 juin 2025. Elle présente les écarts budgétaires.

Elle présente le chiffre de 23 367 € d'excédents sur le résultat de la saison 2024/2025. Cependant, elle déclare qu'il faut tenir compte de la dévolution du bâtiment de Marseille, cette acquisition rentrerait en produit exceptionnel pour cette saison, elle ajoute que cette acquisition n'était pas prévue au niveau du budget.

Elle ajoute que le résultat de la saison s'approcherait d'un déficit de 1,5 million d'euros qui devra être affiné au 31 août 2025.

Elle indique que la Fédération a reçu les différents budgets des services de la Fédération permettant de mieux contrôler le budget de la Fédération à l'avenir.

La Trésorière conclut que dans cet arrêté, il y a des dépassements quasiment partout sur le secteur fédéral, il y a un dépassement de plus de 500 000 €, le secteur Agence Nationale du Sport est de 297 000 €, le secteur actions fédérales et de plus de 755 000 €, le secteur formation de 78 000 € et le secteur boutique a un excédent de plus de 120 000 €.

La trésorière présente le document prévisionnel de trésorerie.

La trésorière présente les prévisionnels de trésorerie pour les fins de mois de juillet, août et septembre. Elle ajoute qu'au vue des chiffres présentés, il est donc nécessaire que la Fédération intervienne très rapidement.

La Commissaire aux Comptes indique que la position de trésorerie pour la Fédération s'établit à moins 616 000 € pour septembre 2025, mais cela tenait compte de 500 000 € d'avance effectué par la Banque pour financer le crédit de TVA. Cependant, elle indique que cette avance n'a pas encore été accordée et qu'il faut sur ces 616 000 € ajouter 500 000 € de TVA.

Elle déclare qu'il faut parler d'un prévisionnel de déficit de trésorerie pour la fin du mois de septembre 2025 à 1,2 million d'euros de besoin de trésorerie.

Elle indique que le Président est en négociation avec un autre établissement bancaire pour avancer 500 000 € de crédit de TVA accompagné de la société KPMG RYDGE.

6- ECHANGES ET REPONSES AUX QUESTIONS CONCERNANT LES POINTS EVOQUES

Les membres du Conseil d'Administration échangent avec la Commissaire aux Comptes et l'expert-comptable sur les différents points évoqués auparavant et sur les propositions de résolutions.

Madame BARBARIN indique que plusieurs membres du Conseil d'Administration ont formulé, par écrit, dans un document de plusieurs pages des questions portant sur certaines problématiques financières graves, ainsi que des propositions visant à permettre à la Fédération de reconstituer de la trésorerie avant cette réunion.

Elle regrette qu'aucun membre du bureau directeur n'ait accepté de participer à la proposition de réunion de travail, afin de trouver des solutions pour aider la Fédération, ni jugé bon d'examiner les propositions.

Elle déclare qu'une fois de plus, les membres du conseil d'administration n'étaient au courant de rien ou au dernier moment et n'étaient jamais ni informés ni associés aux décisions du Bureau Exécutif, mais mis devant le fait accompli, et elle souhaite une fois de plus montrer son opposition à ce mode de fonctionnement anormal, opaque et non démocratique.

Monsieur DESCAMPS apporte des éléments d'explication aux membres du Conseil d'Administration.

Madame BARBARIN comprend que la vente de l'immeuble situé à Marseille pourra être comptabilisés en produits exceptionnels pour l'exercice 2024/2025. Cependant, elle considère que cela ne résout pas le problème immédiat de trésorerie auquel la Fédération est confrontée actuellement.

7- MISE AU VOTE DES RESOLUTIONS

A) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DONNE TOUT POUVOIR AU PRESIDENT AFIN DE RECOURIR A DE L'AFFACTURAGE, LIGNES DAILY OU AUTRES DISPOSITIONS POUR FINANCER LES CREANCES DE LA FEDERATION

Le Secrétaire Général présente ce point aux membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré adopte la résolution suivante :

Le Conseil d'Administration donne tout pouvoir au Président afin de recourir à de l'affacturage, lignes Dailly ou autres dispositions pour financer les créances de la Fédération.

Résultat des votes :

Contre : 1

Abstention : 1

Pour : reste des votants

B) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE LA MISE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE PREVUE LE 22/08/2025

AUTORISATION DE METTRE EN VENTE LE BATIMENT DE MARSEILLE

Le Secrétaire Général présente ce point aux membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré adopte la résolution suivante :

Le Conseil d'Administration approuve la mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale prévue le 22 août 2025 :

- **Autorisation de mettre en vente le bâtiment de Marseille.**

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstentions : 3

Pour : reste des votants

C) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE LA MISE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE PREVUE LE 22/08/2025 :

AUTORISATION DE RECOURIR A UN EVENTUEL PRET RELAIS DANS L'ATTENTE DE LA VENTE DU BATIMENT DE MARSEILLE.

Le Secrétaire Général présente ce point aux membres du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration souhaitent apporter une modification à la proposition de résolution. En effet, ils souhaitent ajouter l'intitulé suivant à la fin de la résolution : « *Sous réserve de la signature d'un compromis de vente* ».

Les membres souhaitent rajouter cet élément, afin que la demande de prêt soit obtenue sous condition d'une signature d'un compromis de vente, ceci afin de protéger au mieux la Fédération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré adopte la résolution suivante :

Le Conseil d'Administration approuve la mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale prévue le 22 août 2025 :

- Autorisation de recourir à un éventuel prêt relais dans l'attente de la vente du bâtiment de Marseille sous réserve de la signature d'un compromis de vente.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : Unanimité

La résolution modifiée est adoptée à l'unanimité.

D) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE LA MISE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE PREVUE LE 22/08/2025 :

AUTORISATION DE RECOURIR DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT EN LIEN AVEC LES ACTIFS DE LA FEDERATION (LEASEBACK, HYPOTHEQUE).

Le Secrétaire Général présente ce point aux membres du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration souhaitent apporter une modification à la proposition de résolution. En effet, ils souhaitent ajouter l'intitulé suivant à la fin de la résolution : « à l'exception du siège social de la Fédération situé au 39 rue Barbès - 92120 Montrouge ».

Les membres du Conseil d'Administration décident d'apporter cette modification, afin de préserver le siège fédéral.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte donc la résolution modifiée suivante :

Le Conseil d'Administration approuve la mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale prévue le 22 août 2025 :

- Autorisation de recourir à des solutions de financement en lien avec les actifs de la fédération (Leaseback, Hypothèque), à l'exception du siège social de la Fédération situé au 39 rue Barbès - 92120 Montrouge.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : Unanimité

La résolution modifiée est adoptée à l'unanimité.

Conclusion de la Commissaire aux Comptes (Madame Raphaële TERQUEM) :

La Commissaire aux Comptes prend la parole pour indiquer qu'elle observe que toutes les résolutions ont été votées et adoptées. Elle pense que ces mesures permettront à la Fédération d'avoir de la trésorerie à moyen terme. Elle évoque notamment la vente du bâtiment de Marseille, qui apportera de la trésorerie pour l'exercice 2025/2026. En revanche, elle indique que d'autres mesures vont pouvoir apporter de la trésorerie très rapidement, comme les lignes Dailly ou l'affacturage. Elle indique que cela devrait apporter de la trésorerie d'ici la fin du mois d'août et donc de permettre de passer le cap délicat du mois de septembre, sans lequel la Fédération risquerait de se trouver en état de cessation de paiement. Cependant, elle indique que toutes ces mesures ne vont pas suffire. La Commissaire aux Comptes indique avoir retenu avec une grande attention dans le rapport du Président sur la marche des affaires sociales et dans les propos de Mme BARBARIN la proposition de contacter les Présidents des organes déconcentrés, car certains organes déconcentrés ont de la trésorerie plus que nécessaire. Ils pourraient donc faire une avance de trésorerie à la Fédération de manière rapide avec un engagement formalisé de la part de la Fédération de rembourser dès la 1^{ère} échéance, après le paiement des licences qui arrivera le 15 octobre. Elle déclare qu'elle sera vigilante dans les semaines à venir sur les actions que mènera la Fédération.

Elle indique que ce Conseil d'Administration lui permet d'être rassurée sur l'engagement du Conseil d'Administration de tout mettre en œuvre pour permettre à la Fédération de passer les difficultés financières des mois d'août et de septembre 2025.

Elle déclare qu'elle décide d'arrêter la procédure d'alerte phase 2 et donc de ne pas demander au Président de la Fédération de convoquer une Assemblée Générale. En revanche, elle indique que la Fédération reste sous surveillance et elle suivra les actions menées pour continuer à contacter les fournisseurs, afin d'obtenir des échéanciers acceptés, car elle précise que la notion de cessation de paiement est le fait de pas être en mesure de payer les dettes exigées et relancées par le fournisseur. Elle indique que lorsqu'un échéancier est validé par le fournisseur, il n'y a pas de cessation de paiement, elle ajoute que c'est donc une piste à ne surtout pas négliger et elle dit avoir conscience qu'un gros travail a été effectué de la part de la Fédération sur ce sujet et par le soutien du Cabinet KPMG-RYDGE. Elle conseille également à la Fédération d'aller voir d'autres établissements bancaires.

La Commissaire aux Comptes remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur écoute et elle confirme qu'elle décide de lever la phase 2 de la procédure d'alerte, elle ajoute que la Fédération reste malgré tout sous-surveillance.

Conclusion du Président de la Fédération (Monsieur VERFAILLIE) :

Le Président de la Fédération tient à remercier les membres du Conseil d'Administration pour ce travail collectif qu'il estime productif. Il ajoute que son Bureau Exécutif et les équipes qui travaillent pour la Fédération sont mobilisés tous les jours pour aider la Fédération. Il déclare que tout le monde doit être uni, au-delà des choix politiques. Il indique que le seul objectif doit être de permettre à la Fédération de grandir.

Le conseil d'Administration prend fin à 20H18.

Fait à Montrouge, le 1er août 2025.

Le Président
Bruno VERFAILLIE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Verfaillie', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire Général
Philippe DHERBECOURT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Dherbecourt', with a circular flourish on the left side.